

M. LOGAN: A l'ordre, à l'ordre!

M. ARTHURS: Quel est le point du règlement? Les membres qui sont particulièrement opposés à ce projet de loi en un autre endroit...

Des VOIX: A l'ordre, à l'ordre!

M. ARTHURS: ...ne sont pas des adversaires de ce ministère; ils sont de fervents partisans de ce régime, et ont probablement reçu leurs instructions du cabinet sur leur conduite à...

Quelques DEPUTES: A l'ordre, à l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce qui concerne les observations de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw) le Parlement n'est certainement pas obligé de proroger à trois heures cet après-midi. Je conviens parfaitement avec l'honorable député que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour nous entendre avec le Sénat, et je désirerais que Leurs Honneurs comprennent que lorsque la conférence aura lieu, l'heure de la prorogation ne devrait pas influencer leurs délibérations le moins du monde. Je suis disposé à prier Son Excellence de nous permettre de fixer une heure ultérieure pour la prorogation s'il y a la moindre possibilité de transaction.

M. l'ORATEUR: Je rappellerai aux honorables députés que si nous devons avoir une conférence maintenant, il est bon qu'il y ait le moins de délai possible vu que le temps fuit.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'approuve vivement la proposition de Son Honneur l'Orateur que nous ne perdions pas de temps, et aussi que nous fassions clairement connaître l'attitude de la Chambre des communes aux membres de l'autre Chambre, même si cela doit retarder l'heure de la prorogation.

M. BLACK (Yukon): Je conviens, comme on l'a dit, qu'il n'est pas nécessaire de proroger le Parlement à trois heures. Le Sénat n'était pas obligé de s'occuper de cette question avec autant de précipitation qu'il l'a fait hier.

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. BLACK (Yukon): Le Sénat aurait pu tout aussi bien examiner la question aujourd'hui; si, comme on l'a dit ce projet de loi a été examiné sans l'attention voulue, ce que je ne crois pas être le cas, car...

L'hon. M. BELAND: Il est dit dans le rapport du Sénat,—qu'ils n'ont pas eu le temps.

M. BLACK (Yukon): S'il est dit que la Chambre des communes a traité ce projet de loi de cette manière, ce n'est pas juste, car la Chambre a nommé un comité de ses membres,

[M. Arthurs.]

qui, de l'avis de la Chambre, étaient les plus compétents pour suggérer des amendements. Plusieurs membres de ce comité avaient appartenu à ce même comité depuis de longues années, ils avaient toutes les qualités requises pour exprimer des avis au Parlement relativement à une loi de pension, et je soutiens qu'il est important que le Parlement ne précipite pas l'examen de la question à cause de l'heure de la prorogation. Je dirai, cependant, que le comité aurait dû soumettre plus tôt ses propositions d'amendement à la loi de pension. On aurait pu très bien les présenter il y a quelque temps, puis les faire suivre peut-être de celles relatives au rétablissement des soldats dans la vie civile, pour s'occuper ensuite des plaintes contre la commission des pensions. Le comité a consacré beaucoup de temps à l'étude de questions de beaucoup moins d'importance que celle des modifications à la loi des pensions. Comme membre du comité, je dois dire que le président a été averti du danger de retarder la proposition de ces amendements jusqu'à une heure aussi tardive de la session. La Chambre haute n'avait pas examiné de manière satisfaisante, l'an dernier, une loi identique, et par suite, nous prévoyions ce qui pourrait arriver cette année. Je désirerais lire à la Chambre un télégramme que j'ai reçu de l'association des mutilés. Je suppose que les autres députés en ont reçu aussi. Il est daté de Toronto, aujourd'hui, et se lit ainsi:

Les soldats invalides s'attendaient à ce que l'indemnité de vie chère serait permanente, et l'acte du Sénat les désappointe amèrement. Tous les chefs de parti du Sénat nous avaient assuré de leur appui absolu. Veuillez essayer de retarder la prorogation de la Chambre jusqu'à ce que cette question importante soit décidée en notre faveur.

Quant à moi, je suis disposé à rester ici tant qu'il sera nécessaire pour me rendre aux désirs de l'association.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'est que juste que je dise un mot à ce sujet. Je ne suis pas d'accord avec l'acte du Sénat, toutefois on a raison de se plaindre que ce projet de loi a été soumis à la Chambre haute à une phase de la session où il était impossible de l'examiner de manière adéquate ou convenable. J'abonde dans le sens de l'honorable député de Victoria-et-Carleton (M. Caldwell) à cet égard. Je comprends qu'une décision aussi tardive n'était nullement nécessaire, étant donné qu'en plus d'une occasion, les membres du comité qui siègent en arrière de moi ont insisté pour que la Chambre et le comité disposent plus tôt de cette question. Il faut dire en justice pour le Sénat qu'il a quelque raison de se plaindre à ce sujet.

L'hon. M. BELAND: Un mot d'explication. En ce qui concerne le retard de la Chambre